



Le Mot du Maire

10 décembre 2018



Patrimoine naturel - Démarche « ZERO PESTICIDE »

Notre municipalité elzangeoise peut s'honorer d'avoir, depuis longtemps, pris conscience du problème de la biodiversité, c'est-à-dire de la nécessité d'apprendre à connaître et à respecter la vie des nombreuses espèces vivantes qui nous entourent, animaux et plantes.

Nous sommes, en effet, convaincus, avec tous les biologistes qui travaillent sur la biodiversité que « *si nous continuons à détruire certains environnements naturels, à la fin du XXIème siècle nous aurons éliminé la moitié ou davantage des plantes et animaux de la planète* »

Que pouvons-nous faire pour éviter une telle catastrophe, nous à notre niveau? Je me bornerai à citer un seul exemple, bien concret.

Sous l'impulsion de Gérard Leray, Premier adjoint, responsable du service technique et des espaces naturels, la municipalité vient de signer une charte avec la Région Grand Est, d'entretien et de gestion des espaces communaux publics : « **Démarche Zéro pesticide** ».

Par ce texte, la commune, et par conséquent le personnel (Damien et Laurent) sous la conduite de l'adjoint, se sont engagés à ne plus utiliser pour les pratiques courantes de désherbage, des pesticides contribuant à la pollution des eaux et causant la disparition de certaines plantes, insectes et autres sortes d'espèces vivantes.

Voilà un bel exemple à suivre et à citer pour faire prendre conscience, à nos plus jeunes, de l'érosion de la biodiversité, et de la nécessité absolue de protéger notre patrimoine naturel.



Votre Maire, Guy SOULET

Construction d'un nouveau pont



Crédit photo du Conseil Départemental de la Moselle

Quel automobiliste, venant de la vallée de la Canner et se dirigeant vers, par exemple, le Luxembourg pour son travail, n'a pas pesté et juré par tous les diables, quand arrivé à l'étranglement du pont provisoire à voie unique il a dû patienter de longs moments avant de traverser !!

Ce pont, construit par l'armée américaine en 1944, a quand même rendu des services. Mais à notre époque, où la voiture est devenue un moyen de rejoindre son lieu de travail, spécialement pour nous frontaliers, ce monument est devenu obsolète. Son remplacement promis depuis bien des lustres, est en train d'être réalisé. En effet, fin septembre dernier, on a pu assister au glissement de la structure métallique du nouveau pont, d'un poids de 800 tonnes au rythme de 25 centimètre par heure ! Ce lancement a été une étape clé dans la réalisation de ce chantier. Elle a été reconnue comme la plus spectaculaire, mais aussi la plus délicate. L'ouvrage sera opérationnel dans un an. Son investissement dépasse les 10 millions d'euros, à la charge du Conseil Départemental et des deux communautés de communes C.C.C.E. et C.C.A.M.

INFORMATIONS COMMUNALES 4ÈME TRIMESTRE 2018.

✓ Les décisions prises par le conseil municipal



👉 Adhésion au service « RGPD »

(Règlement Général de la Protection des Données Personnelles)

Considérant qu'il est important de protéger les informations, écrites ou orales, que la mairie détient et peut délivrer à tout un chacun, en respectant la législation en vigueur, il a été décidé de mutualiser le service spécifique du RGPD avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, pionnier en la matière. Le Délégué à la Protection des Données du C.D.G.54, a été désigné comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

👉 Projet de création du Pôle Métropolitain Frontalier (P.M.F.)

Le principe de création du Pôle Métropolitain du Nord Lorrain est validé. L'adhésion et la participation de la C.C.A.M. à ce Pôle sont validées, ainsi que les statuts présentés.

👉 Médiation préalable obligatoire

Habilitation est donnée au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle, à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation, une convention sera signée dans ce sens par le Maire.

👉 Transmission électronique

Exposé : Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités, aux communes, de transmettre certains actes soumis au contrôle de l'égalité par voie électronique.

La télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité est décidé. Le devis de la Société SRCI, tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur, est retenu pour un montant de :

- 475,00 € H.T. pour la mise en place et le paramétrage du module
- 75,00 € H.T./an pour l'abonnement à la plateforme
- 200,00 € H.T. /2 ans pour le certificat téléservice
- 15,00 € H.T. pour l'achat du support du certificat.



👉 Forêt communale :

Suite aux propositions de l'O.N.F. une coupe de bois sera effectuée en 2019 :

Parcelle 3 : 51 m³ à façonner et 88 m³ de bois de feu

Parcelle 6 : 20 m³ à façonner et 67 m³ de bois de feu

Pour la vente du bois de chauffage aux particulier, le stère est fixé à 13,00 €

👉 Subvention :

Une subvention de 800,00 € est votée au profit de l'A.P.E.I. de Thionville, dans le cadre des « Brioches de l'amitié »

👉 Transfert de l'état de l'actif :

En application d'arrêtés préfectoraux pris en 2016, plusieurs prérogatives ont été rétrocédées par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) à ses communes membres. Pour ce qui concerne Elzange, il s'agit des frais de l'éclairage public, ainsi que de l'achat de lampadaires.

Le transfert d'actif précité, de la CCAM vers la commune, qui n'a pas d'incidence financière, a été accepté. Le maire est autorisé à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

👉 Nouveau contrat d'assurances des risques statutaires :

Afin de couvrir les salariés de la commune, depuis plusieurs années, la municipalité a souscrit un contrat d'assurance, spécialement pour les arrêts maladie. Le Centre de Gestion de la Moselle, propose aux collectivités territoriales, de souscrire ce contrat pour leur compte. Il a été décidé d'accepter cette proposition, qui pour les mêmes options que le contrat actuel, permet à la commune d'avoir un taux de pourcentage de cotisations nettement inférieur, 5,59 % au lieu de 7.69%

Le Maire, les Adjointes, les conseillers, les membres du C.C.A.S., le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous invitent à la soirée des vœux du 4 janvier 2019, à 19h00, à l'Espace Socioculturel.

Les jeunes diplômés (baccalauréat et brevet des collèges) sont priés de se faire connaître en mairie le plus tôt possible

Prévention et gestion des déchets - Ça évolue en 2019!



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE d'ELZANGE

N°19 - 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

OBJET : Arrêté réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures

Nous, Maire d'Elzange,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-2-1, L2212-4, L2224-13 et L2224-17 ;
VU le code pénal et notamment ses articles R632-1, R 633-6, R635-8, et R644-2;
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L1311-1, L1311-2, L1312-1, et L1312-2;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L541-1 à L541-6;
VU le règlement sanitaire départemental de la Moselle;
CONSIDÉRANT qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la propreté de la commune et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ainsi que des encombrants;
CONSIDÉRANT que les habitants ont en outre accès aux déchetteries de Koenigsmacker et Aboncourt ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques en completant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances;
CONSIDÉRANT qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus;

ARRÊTONS

- Article 1 :** Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.
- Article 2 :** Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.
- Article 3 :** En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé.
- Article 4 :** La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.
- Article 5 :** M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange-Metzervisse est chargé de la présente exécution.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- ✓ Sous-Préfecture
 - ✓ CCAM service prévention et gestion des déchets
 - ✓ Affichage
 - ✓ « Petit Elzangeois » (Bulletin Municipal)

Fait à Elzange, le 19 octobre 2018.

Le Maire :



MAIRIE : 17, rue de la Mairie - 57970 ELZANGE - ☎ 03 82 59 64 00 - 📠 03 82 59 64 01 - Email : mairie.elzange@



Nouveau calendrier déjà disponible dans vos boîtes aux lettres!

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ARC MOSELLAN
www.arcmosellan.fr



Changement des bénéficiaires pour la collecte des déchets encombrants en porte-à-porte



Les encombrants doivent principalement être collectés et valorisés en déchèteries, à partir du 1^{er} janvier 2019, la collecte des encombrants aura lieu, sur justificatif et sur rendez-vous, **pour les personnes en situation de handicap ou de 80 ans et plus**. Si vous êtes éligible à la collecte des encombrants, alors il vous suffira de prendre contact avec le Service Prévention et Gestion des Déchets afin de déclarer les encombrants que vous ne pouvez pas déposer en déchèteries. Votre adresse sera enregistrée et une date de collecte vous sera communiquée.



Été 2018 - Déchets sauvages en feu près des écoles

Travaux - Sécurité - Embellissement



Enfouissement

L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre) à la Cité a commencé, rue du Poitou et sur la partie Nord de la rue de Savoie. Les canalisations souterraines sont terminées, l'entreprise Inéo devrait effectuer le basculement du courant sur les nouveaux lampadaires et faire disparaître les anciens poteaux en béton, après la 2^{ème} inspection des responsables d'Enedis. Travaux réalisés dans le cadre des embellissements des entrées de commune, grâce à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.



Voirie

Nouveau revêtement et construction de trottoirs rue des Lilas, effectués en temps record, par l'entreprise Colas, voir le plan de financement dans le Petit Elzangeois précédent. L'inauguration a eu lieu le 30 octobre, en présence de M.Pierre ZENNER, conseiller départemental, représentant M.Patrick Weiten, Président et le bureau municipal.



Travaux d'Été réalisés par les communaux !

Damien et Laurent, nos valeureux ouvriers communaux, ont profité des belles journées d'Été pour réaliser des travaux de plein air en même temps que l'entretien de nos espaces verts.

☼ Au cimetière, un **composteur** a été réalisé sur mesure et installé contre un mur. Bien entendu il est destiné à recevoir, fleurs fanées, gerbes sans ruban, terre...qui seront valorisées en compost. Geste citoyen, les visiteurs de ce quartier, l'ont vite adopté, il est pratiquement plein et la poubelle posée à côté, quant à elle est souvent vide !!

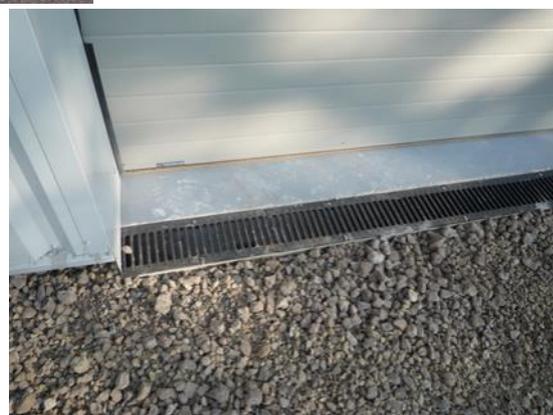


☼ Les **aires de détente** ont été « rafraîchies », sols, peinture, nouveaux jeux.

☼ De nouvelles **plantations**, plus gaies sont apparues.



☼ Un **radier** bétonné a été placé sur toute la longueur des grandes portes du nouveau garage.



☼ Le **marquage au sol** (peinture), pour les parkings, les voies de circulation ont commencé à être repeints, mais la pluie, tant attendue pour certains, a obligé l'arrêt de ces travaux qui reprendront dès que la saison sera plus sèche.

☼ Pour le garage, une **peinture au sol** a été réalisée en deux couches. Les abords ont été aménagés en particulier une plateforme de stockage.

Pour ces réalisations, le bureau municipal a remonté les manches, et donné un coup de main quand cela était nécessaire.



Commémoration du centenaire, Elzange s'est souvenu.

Le 11 novembre 1918, la Moselle et sa voisine l'Alsace, fêtaient le retour à la France après 48 ans d'annexion allemande et 4 années de guerre. La commémoration de cette journée qui devrait devenir inoubliable, a été marquée chez nous, par une cérémonie devant notre monument aux morts en nocturne.

Ce fut un moment de véritable mémoire collective. Et ceci grâce à la participation des élèves de Maginot, de la musique des sapeurs-pompiers de Thionville, de deux détachements en uniforme : les pompiers locaux et la 10^{ème} Cie du 40^{ème} R.T. jumelée avec Elzange, d'une dizaine de drapeaux, d'élus et de la présence de nombreux elzangeois qui avaient envahis l'escalier monumental de l'église et la rue de la Forêt.

Cette soirée s'est terminée par une conférence, organisée par la bibliothèque communale, à l'Espace Socioculturel sur « le retour à la France », expliqué par un passionné Stéphane Einrich, professeur d'histoire.



Expo à la bibliothèque

En liaison avec le centenaire du 11 novembre 1918. et la manifestation « Lire en fête » ces dames de la bibliothèque ont fouillé les greniers, ont pris contact avec les anciens et ont ainsi récupéré bon nombre de photos, prises au début et au milieu du XIX^{ème} siècle montrant l'évolution du village !

Ces souvenirs ont été exposés à la bibliothèque, sur les murs de l'escalier, du palier et de la salle de lecture. Une très riche moisson qui ne peut passer inaperçue à tout lecteur montant chercher des livres.



La cérémonie



en nocturne



Rouge garance – bleu-horizon



- 1 - Képi modèle 1884
- 2 - Cravate
- 3 - Havresac
- 4 - Brelage en cuir noir
- 5 - Capote modèle 1877 (de caporal-chef)
- 6 - Bidon d'un litre modèle 1877
- 7 - Ceinturon modèle 1845
- 8 - Cartouchière modèle 1905
- 9 - Musette modèle 1892
- 10 - Pantalon rouge garance modèle 1887
- 11 - Jambière modèle 1913
- 12 - Baïonnette modèle 1886
- 13 - Brodequin modèle 1912
- 14 - Fusil Lebel modèle 1886 modifié 1893

En observant la tenue du soldat ennemi, beaucoup moins voyante, tirant sur la couleur grise, ou vert-foncée, le commandement français décida, fin 1914 et pour certaines unités début 1915, d'équiper nos troupes de la tenue « bleu horizon ». Les anciens, en pantalons rouges, quand ils virent arriver les jeunes recrues dans leur nouvelle tenue, se sont mis à les saluer :

« **voici les Bleus !** »

On pense que c'est depuis cette époque, que cette expression est restée pour désigner les **nouveaux** dans le langage courant !

Comme vous pouvez le voir ci-contre, les soldats de 1914 portaient des pantalons rouge garance extrêmement visibles par l'ennemi, et hélas, ce qui a coûté la vie à de nombreux hommes cette première année de la guerre.



Un dimanche au pays du rêve !



Cette année, Le CCAS et la municipalité ont décentralisé la journée consacrée traditionnellement aux anciens ! Deux bus ont emmené les 69 « têtes plus ou moins blanches » elzangeoises en Alsace, dans ce joli village de Kirrwiller. Ce fut une journée inoubliable au Royal Palace, ce cabaret de renommée mondiale : repas gastronomique dégusté au son de chansons et de morceaux de musique de toutes les époques, grâce à un orchestre très professionnel. Ensuite le spectacle « Mysteria », ses danseuses, son incroyable illusionniste, qui fit apparaître sur l'immense scène au milieu de jeux de lumières, un hélicoptère et même une voiture de course !

Enfin, nos Elzangeois, ont repris la route dans la soirée la tête remplie de toutes ces merveilles, heureux, croyant avoir vécu une journée dans un palais « des mille et une nuits ».



Les plus anciens qui n'avaient pas pu faire le déplacement n'ont pas été oubliés, ils ont eu droit aux sourires des dames du CCAS venues leur apporter une petite douceur !



Les pompiers honorent leur Ste. Patronne.



Casques rutilants, tenues impeccables, médailles sur la poitrine, les éléments du centre local de secours et d'incendie, ont envahi la rue de la mairie, samedi 1^{er} décembre en soirée. C'était leur journée de détente bien méritée !

Cette année les pompiers d'Elzange-Koenigsmacker-Malling, avaient choisi notre commune pour honorer Sainte Barbe leur patronne et par la même occasion tenir l'Assemblée Générale de leur amicale.

Au cours de la messe solennelle, célébrée par l'abbé Leszek Soprych en l'église St.Pierre-aux-Liens d'Elzange, enfants et jeunes sapeurs s'étaient vu confier les lectures, dont la prière à Ste.Barbe. La chorale paroissiale a rehaussé cette cérémonie en interprétant des cantiques appropriés.



La deuxième partie de cette manifestation, l'A.G., s'est tenue dans la salle du conseil municipal. Après les interventions des autorités, plusieurs soldats du feu ont été mis à l'honneur devant les familles, dont trois Elzangeois :



Noa HAMAMA
a reçu l'attestation
de réussite pour sa
2^{ème} année de JSP



Mandy MIANOWSKI
a été nommée
Caporal-Chef



C/C Joël DECOMMUNIER
s'est vu remettre la médaille des S.P.
échelon « Argent »

Félicités et encouragements par les élus et leurs chefs, ils ont rejoint les rangs avec leurs camarades, prêts à servir de nouveau !



Après le vin d'honneur, la soirée a continué dans la joie, à l'Espace Socioculturel, autour d'une belle table et au son d'un orchestre de jeunes.

« Un pompier ne dit jamais qu'il est courageux, il le prouve. »

Saint Nicolas à Elzange

Dans les classes
et en mairie



Le sport à l'honneur



☞ Elles ont été récompensées ! ☞

Deux Elzangeoises ont été mises à l'honneur pour leur implication dans le sport.

☞ **Natasa Milosevic**, 15 ans, jeune vététiste dans l'âme, (voir le petit elzangeois n°64) a encore brillé cette année : 1^{ère} du Championnat Grand Est 2018. On la voit sur la plus haute marche du podium. Et au point de vue national elle a été classée 10^{ième} de la coupe et également 10^{ième} au championnat de France, dans sa catégorie « cadette 1 ». Ces résultats viennent couronnés une volonté à vouloir toujours progresser et à un entraînement poussé, « coaché » par un papa très fier de sa fille ! Bel exemple pour notre jeunesse.



☞ **Madame Yvonne DUCHAUSSOY**, « la Yvonne », épouse de Claude, l'adjoint aux sports, a été reçue le 5 décembre dans le salon d'honneur de la Préfecture et a été décorée par Monsieur le Préfet qui lui a remis la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports. Comme quoi cette médaille n'est pas seulement dédiée aux sportifs, mais également à toutes les personnes bénévoles qui s'engagent, donnent de leur temps, pour que le sport puisse se développer et être accessible à tout un chacun. Et c'est bien le cas de Mme Duchaussoy, qui durant de nombreuses années a secondé son sportif de mari, président du club de football de la localité. Bravo Yvonne !



Top Forme

Au top de sa forme !

Il aura fallu à peine 2 ans à Nathalie Grandadam, membre de l'association « Top Forme » pour rassembler plus d'une trentaine de personnes d'Elzange mais aussi de Valmestroff, de Basse-Ham, de Yutz, de Koenigsmacker, Des femmes qui deux fois par semaine se retrouvent dans la salle des fêtes d'Elzange pour une séance de renforcement musculaire, de cardio, de step....

Toutes s'accordent à dire que la perte de poids est l'une des principales raisons qui encourage chacune à pousser la porte. Vient ensuite la volonté de se muscler, de bouger et de passer un bon moment.

Il est possible avec un minimum de temps et d'efforts, de prendre en main votre corps et votre santé. Donnez-vous quelques heures par semaine ... Occupez-vous de vous !

C'est décidé ! Vous venez de prendre de bonnes résolutions !
Alors à bientôt !!!

Retrouvez toute l'équipe de « Top Forme » les lundis et jeudis à partir de 19h30.

NAISSANCES

- ☾ 09 janvier 2018
Romy BOCAGE
20 rue de la Scierie
- ☾ 02 aout 2018
Giulia Agathe ARCU DI
17 rue de l'Aubépine
- ☾ 03 septembre 2018
Chloé LOUIS
7 rue des Lilas



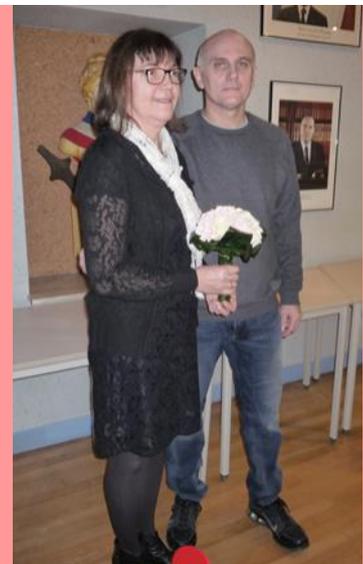
Chloé LOUIS

MARIAGES

☾ 26 janvier 2018
Armand Jean Edmond WEBER
& Patricia Marie France ZECH



☾ 28 juillet 2018
Charly Morgan LOUIS
& Lorraine DILLY



DECES



- ☐ ☾ 10 février 2018
Bakhta MELLAH veuve MEKNACI, 81 ans
- ☐ ☾ 10 avril 2018
Charles NAWOCKI, 85 ans
- ☐ ☾ 18 novembre 2018
Colette Cécile KLAMBER épouse GELLENONCOURT, 64 ans